FICHE MISE A JOUR LE 05 / 03 / 2024

APF Industrie 38 (APF – Asso. des Paralysés de France)

EA - Entreprise Adaptée

Qui est concerné ?

Adultes

Nécessité de Notification MDPH

Domaines d'activités principaux

Emploi, formation et insertion professionnelle

Coordonnées

3 rue Maréchal Leclerc 38130 Echirolles

contact@apfindustrie38.fr

04 76 29 17 40

https://www.apf-entreprises38.fr/

Zones géographiques d'exercice

Voir la liste des intercommunalités concernées

Voir la liste des communes concernées

Présentation

Une Entreprise adaptée est une entreprise qui relève du milieu ordinaire mais a l'obligation d'employer 55% de travailleurs handicapés . Les EA (anciennement appelées "ateliers protégés") sont des entreprises à part entière, régies par le Code du travail. Elles permettent à des travailleur-euse-s handicapé-e-s d'exercer une activité professionnelle salariée, dans des conditions adaptées à leurs besoins. L'entreprise adaptée a pour vocation à être une passerelle vers les entreprises classiques.

Objectifs & Missions

Sous-traitance industrielle, numérisation, service aux entreprises, transport de personnes
Notre mission :
APF Entreprises a pour mission principale la garantie d'une insertion sociale et professionnelle durable aux personnes en situation de handicap. Un accompagnement social et professionnel afin de favoriser leur insertion professionnelle durable.

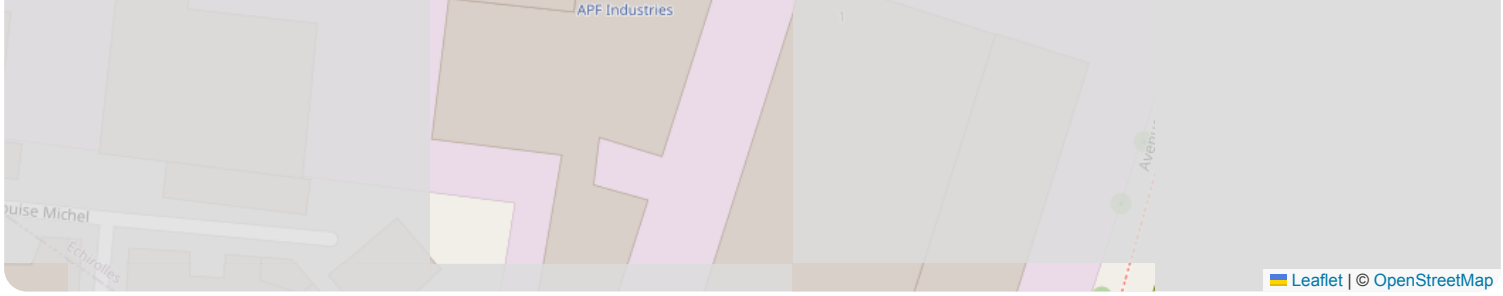

Signaler une erreur